



C o m m u n e d u P E L L E R I N

REALISATION D'UN POLE SPORTIF.

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

1. DOSSIER DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Pièce 1.8

INFORMATION PREALABLE AU PUBLIC

BILAN DE LA PROCEDURE DE DEBAT PUBLIC

OU

DE LA CONCERTATION DEFINIE A L'ARTICLE L121-16

-

L'ensemble des propriétaires a été contacté par courrier, puis rencontré par les élus dans le cadre de négociations amiables. Les prix demandés par les propriétaires dépassant largement les estimations faites par les domaines, les négociations n'avaient pas pu aboutir.

Les propriétaires ont de nouveau été contactés pour ouvrir une nouvelle phase de négociation au début de l'année 2016. Cette phase a permis d'aboutir à la conclusion d'un accord de cession sur la parcelle AK141 appartenant à la famille Moreau/Prin. Une délibération du conseil municipal a autorisé l'acquisition de cette parcelle au prix de 70 000 € nets vendeurs.

Aucune autre concertation préalable n'est envisagée à ce stade.